

PAR COURRIEL

Québec, le 10 novembre 2025

Monsieur Jeremy Levi  
Maire  
Messieurs les membres du conseil  
Ville de Hampstead  
5569, chemin Queen-Mary  
Hampstead (Québec) H3X 1W5

**Objet : Appréciation du suivi de l'application des recommandations pour le rapport d'audit portant sur la gestion des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Messieurs les membres du conseil,

Par la présente, la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation quant à l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur la gestion des permis et des certificats, dont le rapport a été publié en mai 2020.

Ce suivi fait suite à celui réalisé en mars 2024, au terme duquel certaines recommandations avaient été jugées non appliquées ou ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants.

Il convient de mentionner que cette communication est également transmise à la ministre des Affaires municipales et publiée sur le site Web de la Commission. Conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, cette communication **doit être déposée à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception** puisqu'elle présente les résultats de notre appréciation. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

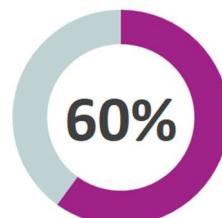
Il importe aussi de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif de ces travaux.

### Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

---



Mars 2024



Novembre 2025

---

Considérant que les recommandations suivantes demeurent non appliquées ou qu'elles n'ont pas encore donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification **enjoint la ville à prendre les actions requises pour assurer leur mise en œuvre de manière probante**.

- **Recommandation 5 :** Se doter d'une procédure d'inspection spécifiant les éléments à valider, s'assurer de son utilisation appropriée et conserver la documentation à cet égard.

**Résultat : En cours d'application – Progrès insatisfaisant**

- **Recommandation 6 :** Se doter d'une procédure de suivi des infractions comprenant la série des actions à accomplir auprès des citoyens, s'assurer qu'elle est utilisée et conserver la documentation à cet égard.

**Résultat : En cours d'application – Progrès insatisfaisant**

- **Recommandation 7 :** Établir des objectifs de même que des indicateurs et des cibles de performance mesurables pour encadrer la gestion des permis et des certificats et assurer un suivi périodique à cet égard.

**Résultat : En cours d'application – Progrès insatisfaisant**

- **Recommandation 9 :** Améliorer l'information de gestion et la reddition de comptes afin d'en assurer la pertinence et de soutenir tant l'amélioration continue que l'appréciation, par le conseil municipal, de la performance liée à la gestion des permis et des certificats.

**Résultat : Non appliquée**

Conséquemment, la Vice-présidence à la vérification poursuivra sa veille sur les activités de votre ville et se réserve la possibilité de procéder à un nouvel audit de performance si des indices nous portent à croire que les causes des lacunes observées lors de l'audit initial ne sont pas corrigées ou adéquatement prises en charge. Le cas échéant, nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre ville quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner la collaboration des membres de votre personnel tout au long de ce processus d'audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

c. c. M. Jose Ramon Nuñez, Directeur général

Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales

PAR COURRIEL

Québec, le 10 novembre 2025

Monsieur Lucien Villeneuve  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Ville de Saint-Honoré  
3611, boulevard Martel  
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

**Objet : Appréciation du suivi de l'application des recommandations pour le rapport d'audit portant sur la gestion des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

Par la présente, la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation quant à l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur la gestion des permis et des certificats, dont le rapport a été publié en mai 2020.

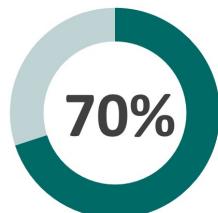
Ce suivi fait suite à celui réalisé en mars 2024, au terme duquel l'application de certaines recommandations avait été jugées insatisfaisantes.

Il convient de mentionner que cette communication est également transmise à la ministre des Affaires municipales et publiée sur le site Web de la Commission. Conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, cette communication **doit être déposée à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa réception** puisqu'elle présente les résultats de notre appréciation. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

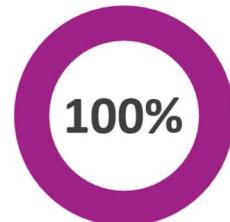
...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

### Résultats de l'application des recommandations



Mars 2024



Octobre 2025

Considérant que l'ensemble des recommandations ont été appliquées, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur la gestion des permis et des certificats.

Je tiens à souligner la collaboration des membres de votre personnel tout au long de ce processus d'audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nancy Klein'.

Nancy Klein

c. c. M. Stéphane Leclerc, Directeur général

Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales

PAR COURRIEL

Québec, le 10 novembre 2025

Monsieur Sébastien Couture  
Maire  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury  
325, chemin du Hibou  
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1R8

**Objet : Appréciation du suivi de l'application des recommandations pour le rapport d'audit portant sur la gestion des permis et des certificats**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

Par la présente, la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation quant à l'application des recommandations ayant été formulées à votre municipalité dans le cadre de l'audit portant sur la gestion des permis et des certificats, dont le rapport a été publié en mai 2020.

Ce suivi fait suite à celui réalisé en mars 2024, au terme duquel l'application de certaines recommandations avait été jugées insatisfaisantes.

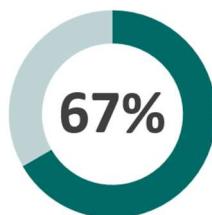
Il convient de mentionner que cette communication est également transmise à la ministre des Affaires municipales et publiée sur le site Web de la Commission. Conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, cette communication **doit être déposée à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception** puisqu'elle présente les résultats de notre appréciation. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

### Résultats de l'application des recommandations

---



Mars 2024



Octobre 2025

---

Considérant que l'ensemble des recommandations ont été appliquées, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur la gestion des permis et des certificats.

Je tiens à souligner la collaboration des membres de votre personnel tout au long de ce processus d'audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

c. c. M. Pascal Brulotte, Directeur général

Mme Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales